



Arrêté fédéral concernant l'immobilier civil de la Confédération pour 2024

du 12 décembre 2024

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 15 mai 2024²,
arrête:

Art. 1 Approbation des crédits d'engagement

Les crédits d'engagement suivants sont approuvés:

Crédits d'engagement (en millions de francs)	Millions de fr.
a. Affoltern am Albis, agrandissement du Centre des collections	92,4
b. Macolin, rénovation de la salle du Jubilé	15,4
c. Autres projets immobiliers en 2024	170,0

Art. 2 Transferts au sein des crédits d'engagement

¹ L'Office fédéral des constructions et de la logistique est habilité à procéder à des transferts au sein des crédits d'engagement visés à l'art. 1.

² Ces transferts de crédits ne doivent pas conduire à augmenter les crédits d'engagement de plus de 10 %.

¹ RS 101
² FF 2024 1243

Art. 3 Indices de prix sous-jacents et prévisions concernant le renchérissement

¹ Les crédits d'engagement ci-dessous se fondent sur les indices suivants:

- a. crédit d'engagement prévu à l'art. 1, let. a sur l'indice suisse des prix de la construction, Zurich, bâtiment, d'avril 2023 (140,5 points; base avril 1998 = 100,0 points);
- b. crédit d'engagement prévu à l'art. 1, let. b: sur l'indice suisse des prix de la construction, espace Mittelland, construction de bâtiments administratifs, d'avril 2023 (115,9 points; base octobre 2020 = 100,0 points).

² Pour les crédits d'engagement visés à l'art. 1, let. a et b, aucun renchérissement n'est pris en compte dans les coûts indiqués.

³ Les surcoûts dus au renchérissement sont généralement compensés en gérant les coûts, pour chaque crédit d'engagement, dans les limites de l'imprécision des coûts budgétisés et en effectuant d'éventuels transferts entre les crédits d'engagement en vertu de l'art. 2.

Art. 4 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 25 septembre 2024

Le président: Eric Nussbaumer

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des États, 12 décembre 2024

Le président: Andrea Caroni

La secrétaire: Martina Buol